

	CONTRAT D'APPRENTISSAGE			CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
OBJECTIF	Dispositif de formation initiale Acquisition en alternance d'une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP			Dispositif de formation continue Acquisition en alternance l'une des qualifications visées à l'article L 6314-1 du code du travail soit <ul style="list-style-type: none"> ✓ -Enregistrée au RNCP (titre ou diplôme à finalité professionnelle) ✓ Reconnue dans les classifications d'une CCN de branche ✓ Ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle 		
NATURE ET DUREE DU CONTRAT	CDD temps plein, de 6 mois à 4 ans pour travailleur handicapé (1 à 3 ans dans la majorité des cas)			CDD, 6 mois à 24 mois ou CDI avec période de professionnalisation de 6 à 24 mois. Temps plein ou partiel		
FORMATION	CFA ou unité de formation par apprentissage			Organisme de formation, CFA et entreprise si elle dispose d'un service de formation interne identifié		
ACCOMPAGNEMENT	En relation avec la formation préparée, Maître d'apprentissage titulaire d'un diplôme au moins équivalent à celui préparé par le jeune + 2 ans d'expérience ou 3 ans d'expérience			Tuteur (non obligatoire sauf accord de branche) 2 ans d'expérience minimale en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé		
DUREE DE FORMATION	Voir pour chaque diplôme le code de l'Education Nationale			Entre 15% et 25% de la durée totale du contrat ou de l'action de professionnalisation - 150 heures minimum		
AIDES FINANCIERES POUR LES EMPLOYEURS	ETAT	REGION	ETAT	OPCA		
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exonération de charges ✓ Crédit d'impôt ✓ Bonus alternance pour les entreprises de plus de 250 salariés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1000€ / an (soutien à l'effort de formation) ✓ 1800 € (pour signature d'1 CDI après le contrat d'apprentissage) ✓ 1800€ pour établissement de moins de 20 salariés pour le recrutant 1 apprenti non titulaire d'1 BAC sur un contrat supérieur à 12 mois. ✓ 250€ pour recrutement d'1 apprenti ayant fait l'école de l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction «Fillon» 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en charge possible des frais de formation, de la formation du tuteur et du coût lié aux fonctions tutorales (montant variable selon les OPCA). 		
POUR LES JEUNES	ETAT	REGION	ETAT	OPCA ET REGION		
	Exonération de charges	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Transport ✓ Hébergement ✓ Restauration ✓ Equipement de l'apprenti (pour formations de niveaux V et IV) ✓ Aide financement permis B (sous conditions pour les deuxièmes années de cap et mentions complémentaires) 	Aucune aide	Aucune aide		
REMUNERATION	Le minimum est calculé en pourcentage du SMIC et varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année d'exécution du contrat			Le minimum est calculé en pourcentage du SMIC et varie en fonction de l'âge et du diplôme du jeune		
		- 18 ans	18/21 ans	+ 21 ans		
					< BAC PRO	≥ BAC PRO ou équivalent titre ou diplôme à finalité professionnelle
	1ere année	25 %	41%	53%		
2 ^{ème} année	37%	49%	61%	- de 21 ans	55 %	65 %
3 ^{ème} année	53%	65%	78%	21 ans et +	70 %	80 %

